

DECISION DU MAIRE

Vu la délibération du 11.06.2020, modifiée le 17.09.2020 donnant délégation à Mme le Maire en matière de marchés publics,

Vu la consultation mise en ligne le 10/02/2023 ayant pour objet le choix d'une entreprise pour les travaux de rénovation de la rue Pierre Berçot,

Vu les réponses reçues et suite à l'ouverture des plis en date du 13 mars 2023 qui a donné les résultats suivants :

- 2 dossiers ont été retirés
- 1 réponse a été reçue

CANDIDAT	COMMENTAIRES
ETS VERMOT - Gilley	436 815.48 € TTC
TP BONNEFOY	Courrier pour nous signifier qu'il ne pouvait pas répondre à l'offre

Madame le Maire, après avis de la commission MAPA, décide d'attribuer le marché à l'ETS VERMOT de Gilley selon les modalités ci-dessus.

Villers Le Lac,
Le 14 mars 2023.
Le Maire,

Dominique MOLLIER

